

COMPTE RENDU - CHSCT du 30/03/2012

*Les élus FO DGFIP 85 pour ce CHSCT :
Sébastien BENARD, Stéphane GUIBERT et Sébastien LIEVRE*

Notre déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Lors des précédents CHS, les représentants FORCE OUVRIERE vous affirmaient que la situation dans les services devenait inacceptable du fait des insuffisances d'emplois, nous le réaffirmons aujourd'hui.

Nous tenons à rappeler que les politiques successives de restructurations des services et de suppressions d'emplois ont considérablement dégradé la qualité des missions de service public et les conditions de travail des agents avec des conséquences néfastes pour leur santé. Le mal-être et la souffrance exprimée par les agents ont un lien direct avec le travail et il faut appréhender ces questions dans leur dimension collective et non plus seulement individuelle.

Le temps des constats a été largement utilisé et la situation actuelle des services exige des moyens de prévention et d'action. Cette situation exige également que vous preniez vos responsabilités en tirant réellement les leçons des effets néfastes engendrés par cette politique de restructuration continue des services pour tenter d'absorber les nombreuses suppressions d'emplois. Nous avons bien compris que nous sommes la variable d'ajustement du budget de l'Etat.

Mrs Les directeurs, vous vous dites attachés à la santé au travail, pourtant vous continuez inlassablement de supprimer des emplois dans tous les services et vous refusez toujours notre demande de faire le point sur les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Montrez-nous votre bonne volonté et acceptez de confronter l'exercice quotidien de nos missions avec les emplois actuellement implantés dans chaque service pour constater sans démagogie les insuffisances d'emplois.

Car vous le savez pertinemment, même si vous refusez publiquement de l'admettre, les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail à la DGFIP.

La situation des services est telle que certains chefs de service en arrivent à instaurer des mesures drastiques en matière de congés annuels. Pour les vacances scolaires de Noël 2011, certains chefs de service ont systématiquement refusé à leurs agents de prendre la semaine entre Noël et le jour de l'an, allant jusqu'à plafonner le nombre de jour à poser pendant cette période : 3 jours maximum... Pour cet été, ces pratiques se répètent ici où là avec de nouvelles règles pour élaborer les plannings : 3 semaines maximum cumulés sur la période estivale afin de ne pas avoir trop de difficulté à résorber les retards accumulés à la rentrée. Ces mêmes chefs de service envisagent d'ores et déjà d'interdire la prise de congé entre Noël et le jour de l'an en 2012.

Vous vous doutez bien que les chefs de service qui en arrivent à fixer des règles aussi strictes sont bien souvent confrontés à une pénurie constante d'effectifs malgré l'équilibre auquel vous faites désormais référence ! Il vous appartient en tant que Directeur départemental de garantir une certaine souplesse aux chefs de service dans la réalisation des objectifs après une période propice aux congés, notamment le mois de septembre.

Quelle contradiction, Mr Le Directeur, à mettre autant en avant les risques psychosociaux et organisationnels dans le cadre du Document unique et son plan de prévention, ainsi que la mise en place progressive du tableau de bord de veille sociale ayant pour but, je cite la Direction Générale : « de définir des objectifs d'amélioration des conditions de vie, de la santé et de la sécurité des agents, en répondant à la nécessité d'observer, de repérer, d'évaluer les situations présentant des risques. Il vous permet par conséquent de prendre rapidement les mesures appropriés. »

Et l'une de vos mesures serait donc de fixer des contraintes sur les congés des collègues, qui ont pourtant bien mérité, notamment dans les services les plus en difficulté ou les moins à l'équilibre, de se reposer pendant la période estivale et en fin d'année. Toutes ces contraintes ont pour conséquence la création de nombreux comptes épargne temps et comme vous le savez, toujours repousser la date de prise de congés pour les agents, c'est pour certains, ne jamais voir le bout du tunnel. Pour tous vos collaborateurs, la prise de congés est aussi désormais synonyme de pause pour faire retomber la pression. Nous sommes donc dans l'attente d'une vraie réponse de votre part concernant les congés pour faire face aux insuffisances d'emplois dans les services.

D'ailleurs, ce point devrait figurer dans le DUERP dans les risques organisationnels ainsi que votre réponse, afin que chacun comprenne bien comment vous souhaitez garantir les droits des agents.

D'autant plus que la circulaire relative à la veille sociale précise que vous avez une obligation de résultat pour protéger la santé de vos collaborateurs et ce n'est certainement pas en les privant de congés que vous allez y parvenir.

A l'ordre du jour de ce premier CHSCT figure une nouveauté, à savoir l'élection d'un secrétaire du comité parmi les représentants titulaires du personnel. Les compétences et le rôle de ce secrétaire devront être rapidement clarifiés afin que les travaux des CHSCT puissent se dérouler le mieux possible. En aucun cas, ce secrétaire ne doit devenir l'interlocuteur unique de l'administration.

Comme le précise la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT, la réalité de la fonction de ce nouvel acteur émergera de la pratique...

Sans vouloir aborder certaines situations individuelles dramatiques, nous ne pouvons passer sous silence la réalité que vivent certains de nos collègues. Notre département a en effet connu ces derniers mois des événements dramatiques dans certains services, on ne compte plus les collègues dépressifs, en arrêt de travail et effectuant pour certains des séjours plus ou moins longs dans des centres spécialisés.

Nous savons que vous souhaitez rester discret sur ces situations tragiques, ce que nous partageons et comprenons parfaitement. Néanmoins, il nous semble que ces situations se doivent d'être évoquées dans cette instance afin de pouvoir mieux les prévenir.

Certaines enquêtes devraient être menées par le CHSCT, conformément à la circulaire du 29 février 2012, afin d'en analyser les causes multiples et le lien éventuel avec les conditions de travail. Car nous savons que des conditions dégradées de vie au travail ont inévitablement un impact sur les conditions de vie des agents.

La nouvelle compétence du CHSCT en matière de conditions de travail se traduit réglementairement par l'obligation de soumettre à l'avis du CHSCT les projets d'aménagement importants (notamment les restructurations/rapprochements de services : Transfert de l'activité de la Trésorerie de St Fulgent à la Trésorerie de Montaigu par exemple, mais aussi la création du futur SIP des Sables d'Olonne) et les projets importants d'introduction de nouvelles technologies lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents (CHORUS en est le plus bel exemple actuellement avec tous ces dysfonctionnements).

Les représentants FORCE OUVRIERE abordent donc ce CHSCT avec toujours la même volonté de défendre l'intérêt de l'ensemble des agents qui exercent leurs missions sous pression et avec beaucoup d'inquiétude pour leur avenir.

F.O.-DGFIP exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, des réorganisations et restructurations de services et le maintien de toutes les missions.

REPONSES DU DIRECTEUR :

Concernant notre demande de faire le point sur les emplois en les confrontant aux charges de travail, toujours la même réponse : Mr Viault continue de nous dire qu'il ne peut le faire, qu'il s'agit là d'une décision qui relève du national, son rôle étant de faire fonctionner les services avec les emplois qu'on lui donne...

Pour les congés, il semble à l'écoute de nos observations et il nous confirme rester vigilant sur ce sujet. A suivre dans les faits... N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes confrontés à cette problématique dans votre service !

Concernant notre intervention sur les situations individuelles complexes, le Directeur n'est pas opposé au principe que des discussions aient lieu lors des CHSCT.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR et DESIGNATION DU SECRETAIRE DU CHSCT :

Après de longues explications concernant le nouveau règlement intérieur du CHSCT 85, il est mis au vote par le Président :

1 POUR (CGT) et 3 ABSTENTION (1 FO + 2 SOLIDAIRES)

Après une longue discussion sur les fonctions de ce secrétaire et des moyens mis à sa disposition, un seul candidat se propose : Pascal THOMAS (SOLIDAIRES).

VOTES : 3 POUR (2 Solidaires + 1 CGT), 1 ABSTENTION (FO)

Selon le Président, cette nouveauté, à savoir l'élection d'un secrétaire parmi les représentants du personnel, est une bonne chose qui devrait permettre un meilleur suivi des dossiers... C'est selon lui un moyen supplémentaire pour véhiculer l'information offrant plus de fluidité et plus de réactivité... Nous verrons à l'usage !

Concernant ce règlement intérieur, nous demandons au Directeur de faire remonter au national notre souhait de modifier l'article 23 sur les enquêtes devant être obligatoirement effectués par la comité en cas de suicide ou de tentative de suicide sur le lieu de travail. Nous demandons que soit retiré l'expression « sur le lieu de travail ». Car il nous semble que tous ces actes, quelque soit le lieu où ils se déroulent, peuvent avoir un lien avec l'activité professionnelle.

Conformément à ce règlement intérieur, des comptes rendu synthétiques des CHSCT seront publiés sur ULYSSE 85.

RAPPORT ANNUEL DU MEDECIN DE PREVENTION :

Notre médecin de prévention constate que certains agents exprime leur souffrance au travail lors des visites médicales. Certains agents semblent porteurs d'une certaine lassitude et d'une amertume envers leur administration. Les chefs de service doivent faire face à un stress grandissant et ont de plus en plus de difficultés à faire fonctionner leurs services. Une démotivation du personnel s'installe...

Ce que FO DGFIP 85 dénonce aussi depuis plusieurs années.

Nous demandons au médecin de prévention d'être attentive aux services venant de subir les dernières suppressions d'emplois, et si possible de s'y rendre en fin d'année pour faire le point avec les agents.

DUERP :

Concernant les réponses de la Direction pour prévenir les risques psychosociaux (RPS), nous ne pouvons nous satisfaire du maintien du processus de sensibilisation aux RPS, bien insuffisant à nos yeux devant l'ampleur des difficultés à surmonter dans les services. Le directeur répond que de nouvelles pistes sont actuellement approfondies par la Direction Générale. Une synthèse des différentes pratiques locales devraient permettre d'apporter de nouvelles réponses à cette problématique au cours du 2^{ème} trimestre 2012... Le temps passe et toujours pas de réponse pour les agents !

ACTIONS FINANCEES PAR LE CHSCT :

Challans : câblages électriques pour 2190,84€
DDFiP Jaurès : rampe aérolight pour 750,00€
Fontenay Le Comte : stores pour 812,08€
DDFiP cité administrative : défibrillateur pour
Chantonnay : abri vélos pour 1266,56€
Les Herbiers : abri vélos pour 2284,36€
Challans : boutons limineux escaliers pour 500,00€ env.
St Gilles Croix de Vie : 3 casques téléphoniques sans fil pour 1076,22€
DDFiP Jaurès : rayonnages mobiles pour 19500,00€ env.
Chantonnay : désinfection fourmis pour 350,00€ env.
Divers sites : travaux de câblages pour 1597,75€
La Mothe Achard : main courante pour 500,00€ env.

Formation « gestion des conflits avec l'utilisateur » : 3 sessions pour 7200,00€
Formation « manipulation extincteurs » : 2 sessions pour 717,60€
Formation « habilitations électriques » : 2 sessions pour 2033,20€
Formation « kinéoloire » : 4 sessions pour 3680,00€
Formation « post-permis » : 2 sessions pour 4544,00€
Formation « SST secourisme - initiale » : 3 sessions pour 4140,00€
Formation « SST secourisme - recyclage » : 6 sessions pour 4050,00€

Beauvoir / Mer : achat de matériaux nécessaire à la création d'un espace détente (tisanderie) : 800,00€ env.
St Gilles Croix de Vie : stores pour 405,15€
Challans : 4 casques téléphoniques sans fil pour 1434,96€
Montaigu : étude acoustique pour 2152,80€
Montaigu et La Châtaigneraie : plans d'évacuation pour 300,00€ env.

QUESTIONS DIVERSES :

* CDFP Montaigu :

- Suite à l'étude acoustique, des travaux seront proposés pour réduire les nuisances sonores. Une commission immobilière sera prochainement réunie une fois les plans arrêtés.

* Création du SIP des Sables d'Olonne :

Ouverture du SIP confirmée pour le 01/12/2012 même si tous les travaux ne seront pas tous réalisés à cette date là. La maîtrise d'œuvre est assurée directement par la Direction Générale et un architecte est choisi ces jours-ci. Le cahier des charges précisent que l'aménagement de l'espace doit se faire en repartant de l'étude ergonomique déjà réalisée. Une zone d'archives sécurisées doit être réalisée (les archives vives devraient être scannérisées à Amiens). L'immeuble sera désamianté dans les parties réaménagées. Courant 2^{ème} trimestre 2012, les agents seront informés des travaux envisagés. Visiblement tous ces travaux seront réalisés sur sites occupés, avec tous les désagréments liés... Les travaux devraient commencer en septembre pour que le RDC (l'accueil) soit prêt pour le 01/12/2012.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

**NOUS SOMMES A VOTRE SERVICE
POUR DEFENDRE VOS INTERETS**

*sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr
marcel.navarro@dgfip.finances.gouv.fr*

SITE INTERNET : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>